NATIXIS
WEALTH MANAGEMENT
BEYOND BANKING

OPPORTUNITÉ

MARS 2020

Titre de créance complexe vert de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie[1] et à l'échéance

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (à compter de la fin de la période de commercialisation) en l'absence de remboursement automatique anticipé[2].**
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**
- **Titre de créance complexe vert émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Standard & Poor's : A+ /Moody's : A1 /Fitch Ratings : A+ au 18/02/2020[3]). L'investisseur supporte les risques de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.**
- **Éligibilité : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation[4] et comptes-titres.**
- **Période de commercialisation : du 24 février 2020 au 27 mars 2020. La commercialisation du titre de créance pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.**
- **Code ISIN : FR0013480902**

La présente brochure décrit les caractéristiques d'Opportunité Mars 2020 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur[4] s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'elle ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur[4] d'une part, l'Émetteur de la formule d'autre part, ainsi que le Garant, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur[4].

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL, destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou à la date de remboursement anticipé. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) Le mécanisme de remboursement automatique anticipé, et ses conditions sont détaillées dans cette brochure.

(3) Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

(4) La liste des assureurs qui acceptent ce produit est disponible auprès de votre interlocuteur habituel chez Natixis Wealth Management.

Titre de créance complexe vert* de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

- Une offre indexée à la performance du marché actions français via l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (« l'Indice »). L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- Le versement aux Dates de Paiement(1) d'un coupon inconditionnel de 3,25 %(2) à chaque semestre écoulé garanti dès la fin du 1er semestre et jusqu'au 3e semestre inclus, quelle que soit l'évolution de l'Indice.
- À une date de constatation semestrielle(3) à compter de la fin du 4e semestre (soit le 28 mars 2022), si l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine(4) ou plus, un remboursement automatique anticipé du capital est effectué avec le versement d'un gain de 3,25 %(2) par semestre écoulé, soit 6,50 %(2) par année écoulée à partir du 27 septembre 2021(5) (effet de plafonnement du gain potentiel). Ce gain vient en addition des coupons inconditionnels versés lors des 3 premiers semestres.
- À la date de constatation finale(6) et en l'absence de remboursement automatique anticipé, si l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine(4) ou plus, un remboursement du capital est effectué à l'échéance(7) avec le versement d'un gain final de 55,25 %(2), soit 3,25 %(2) par semestre écoulé à partir du 27 septembre 2021(5) (effet de plafonnement du gain potentiel). Ce gain vient en addition des coupons inconditionnels versés lors des 3 premiers semestres.
- Il existe un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance en cas de baisse de l'Indice supérieur à 40 % par rapport à son niveau d'origine(4) (niveau final inférieur à 60 % de son niveau d'origine). Pour bénéficier d'un remboursement de l'intégralité du capital en cas de baisse de l'Indice jusqu'à 40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (*gain potentiel fixé à 3,25 %(2) par semestre écoulé, quelle que soit la performance de l'Indice*).

Opportunité Mars 2020 est un titre de créance vert pouvant être utilisé dans une optique de diversification de votre portefeuille d'investissement et ne doit pas en constituer l'intégralité.

Dans l'ensemble de cette brochure commerciale, le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €. Les montants de remboursement présentés (gains ou pertes pouvant être partiels ou totaux) sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et non nécessairement du montant effectivement investi), hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables.

Les taux de rendement annuels nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le produit est soumis au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule. Dans cette brochure, les calculs de taux de rendement annuels sont effectués pour un investissement de 1 000 € le 27 mars 2020 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 10 avril 2030) ou, selon le cas, la date de remboursement automatique anticipé. En cas d'achat après le 27 mars 2020 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le taux de rendement annuel peut être supérieur ou inférieur au taux de rendement annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte totale ou partielle en capital (non mesurable *a priori* en cas de vente avant l'échéance).

* Pour plus d'informations sur les titres de créance vert, merci de vous rendre en page 9 de la présente brochure.
(1) Dates de Paiement des coupons inconditionnels : 12 octobre 2020 (1er semestre), 12 avril 2021 (2e semestre) et 11 octobre 2021 (3e semestre).
(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable *a priori*. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
(3) Chaque semestre à partir du 28 mars 2022 inclus (4e semestre) et jusqu'au 27 septembre 2029 (19e semestre) inclus.
(4) Cours de clôture de l'Indice le 27 mars 2020.
(5) Date correspondant à la fin du 3e semestre.
(6) La date de constatation finale correspond au 27 mars 2030.
(7) La date d'échéance correspond au 10 avril 2030.

Avantages et inconvénients

Avantages

- **Coupon inconditionnel :** à compter du 1er semestre et jusqu'au 3e semestre, l'investisseur bénéficie du versement(1) d'un coupon inconditionnel de 3,25 %(2) à chaque semestre écoulé, quel que soit le niveau de l'Indice. Soit, 9,75 %(2) au total au cours des 3 premiers semestres.
- **Potentiel remboursement anticipé du capital dès la fin du 4e semestre :** à compter de la 1re date de constatation semestrielle(3) et à chaque date de constatation semestrielle(3) ultérieure, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme semestriel de remboursement automatique anticipé lui permettant de récupérer l'intégralité de son capital(2) si l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine ou plus à cette date.
- **Gain potentiel :** à compter de la 1re date de constatation semestrielle(3) et à chaque date de constatation semestrielle(3) ultérieure, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un gain de 3,25 %(2) par semestre écoulé (soit 6,50 % par année écoulée) à partir du 27 septembre 2021(4), si l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine ou plus à cette date (voir le mécanisme de plafonnement du gain dans la section inconvénients).
- **Remboursement à l'échéance de l'intégralité du capital majoré d'un gain si l'Indice clôture à 95 % de son niveau initial ou plus :** à l'échéance du produit (le 10 avril 2030), en l'absence de remboursement automatique anticipé durant la vie du produit, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital et bénéficie d'un gain final de 55,25 %(2), équivalent à 3,25 % par semestre écoulé, à partir du 27 septembre 2021(4) si l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine ou plus à la date de constatation finale(5).
- **Remboursement à l'échéance de l'intégralité du capital en cas de baisse limitée de l'Indice :** à l'échéance du produit (le 10 avril 2030), l'investisseur récupère l'intégralité de son capital(2), si l'Indice clôture à la date de constatation finale(5) entre 60 % (inclus) et 95 % (exclu) de son niveau d'origine.

Inconvénients

- **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance :**
  - À l'échéance (le 10 avril 2030), sous réserve de l'absence de remboursement automatique anticipé, et dans le cas où l'Indice clôture à la date de constatation finale en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.
  - En cas de revente du produit en cours de vie à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendra alors des paramètres de marché le jour de la revente avec un risque de perte en capital non mesurable *a priori*.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une variation de l'Indice, même faible, autour des seuils de 60 % et 95 % par rapport à son niveau d'origine.
- **Durée d'investissement pouvant aller jusqu'à 10 ans :** l'investisseur ne connait pas *a priori* la durée exacte de son investissement qui peut atteindre 10 ans au maximum, et 2 ans au minimum, du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé.
- **L'Indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi.** Il est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. **Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire.**
- **Gain maximum limité à 3,25 % par semestre écoulé(2)** à partir du 27 septembre 2021(4) **:** l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse potentielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut de l'Émetteur** (qui induit un risque de non remboursement), **à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit), et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

(1) Dates de Paiement des coupons inconditionnels : 12 octobre 2020 (1er semestre), 12 avril 2021 (2e semestre) et 11 octobre 2021 (3e semestre).
(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable *a priori*. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
(3) Chaque semestre à partir du 28 mars 2022 inclus (4e semestre) et jusqu'au 27 septembre 2029 (19e semestre) inclus.
(4) Date correspondant à la fin du 3e semestre.
(5) La date de constatation finale correspond au 27 mars 2030.

NATIXIS
WEALTH MANAGEMENT
BEYOND BANKING

Versement d'un coupon inconditionnel

Du 1er semestre au 3e semestre inclus, quelle que soit l'évolution de l'Indice, l'investisseur bénéficie du :

Versement[1] d'un coupon inconditionnel de 3,25 %[2] à chaque semestre écoulé, soit 9,75 % au total au cours des 3 premiers semestres

Mécanismes de remboursement

Le niveau d'origine de l'Indice est déterminé par son cours de clôture à la date du 27 mars 2020.

Mécanisme semestriel de remboursement automatique anticipé

Après la période de versement du coupon inconditionnel, on observe à chaque date de constatation semestrielle[3], du 28 mars 2022 (inclus) au 27 septembre 2029 (inclus), le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau d'origine.

- Dans le cas où l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine ou à un niveau supérieur, le produit prend automatiquement fin par anticipation[4] et l'investisseur récupère[2], à la date de remboursement automatique anticipé correspondante[3] :

L'intégralité du capital[2] + **Un gain de 3,25 % par semestre écoulé à partir du 27 septembre 2021[5]** soit 6,50 % par année écoulée

Soit un TRA brut[6] maximum de 6,46 % (équivalent à un TRA net[7] maximum de 5,40 %).

- Dans le cas où l'Indice clôture en dessous de 95 % de son niveau d'origine, le produit continue.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation (par application du mécanisme présenté ci-dessus), on observe une dernière fois, à la date de constatation finale (le 27 mars 2030), le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau d'origine :

- Si à cette date l'Indice clôture **en dessous de 60 % de son niveau d'origine**, l'investisseur subit une perte en capital (au minimum supérieure à 40 %) et reçoit[2], à la date d'échéance, le 10 avril 2030 :

Le capital diminué de la baisse de l'Indice
L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

- Si à cette date l'Indice clôture **entre 60 % (inclus) et 95 % (exclu) de son niveau d'origine**, l'investisseur récupère[2], à la date d'échéance, le 10 avril 2030 :

L'intégralité du capital[2]

Soit un TRA brut[6] de 1,02 % (équivalent à un TRA net[7] de 0,01 %).

- Si à cette date l'Indice clôture **à 95 % de son niveau d'origine ou plus**, l'investisseur récupère[2], à la date d'échéance, le 10 avril 2030 :

L'intégralité du capital[2] + **Un gain final de 55,25 %** équivalent à 3,25 % par semestre écoulé à partir du 27 septembre 2021[5]

Soit un TRA brut[6] de 5,49 % (équivalent à un TRA net[7] de 4,43 %).

(1) Dates de Paiement des coupons inconditionnels : 12 octobre 2020 (1er semestre), 12 avril 2021 (2e semestre) et 11 octobre 2021 (3e semestre).
(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
(3) Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.
(4) Le remboursement automatique anticipé ne relève pas de votre choix. Il est soumis à l'évolution de l'Indice aux dates de constatation semestrielle et est donc réalisé automatiquement sans intervention de votre part. À cette occasion, vous recevrez une lettre d'information.
(5) Date correspondant à la fin du 3e semestre.
(6) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de rendement annuel brut (hors commission ou frais liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables). Voir en page 2 de la présente brochure pour les modalités de calcul des TRA.
(7) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de rendement annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

NATIXIS WEALTH MANAGEMENT BEYOND BANKING

Résumé du mécanisme

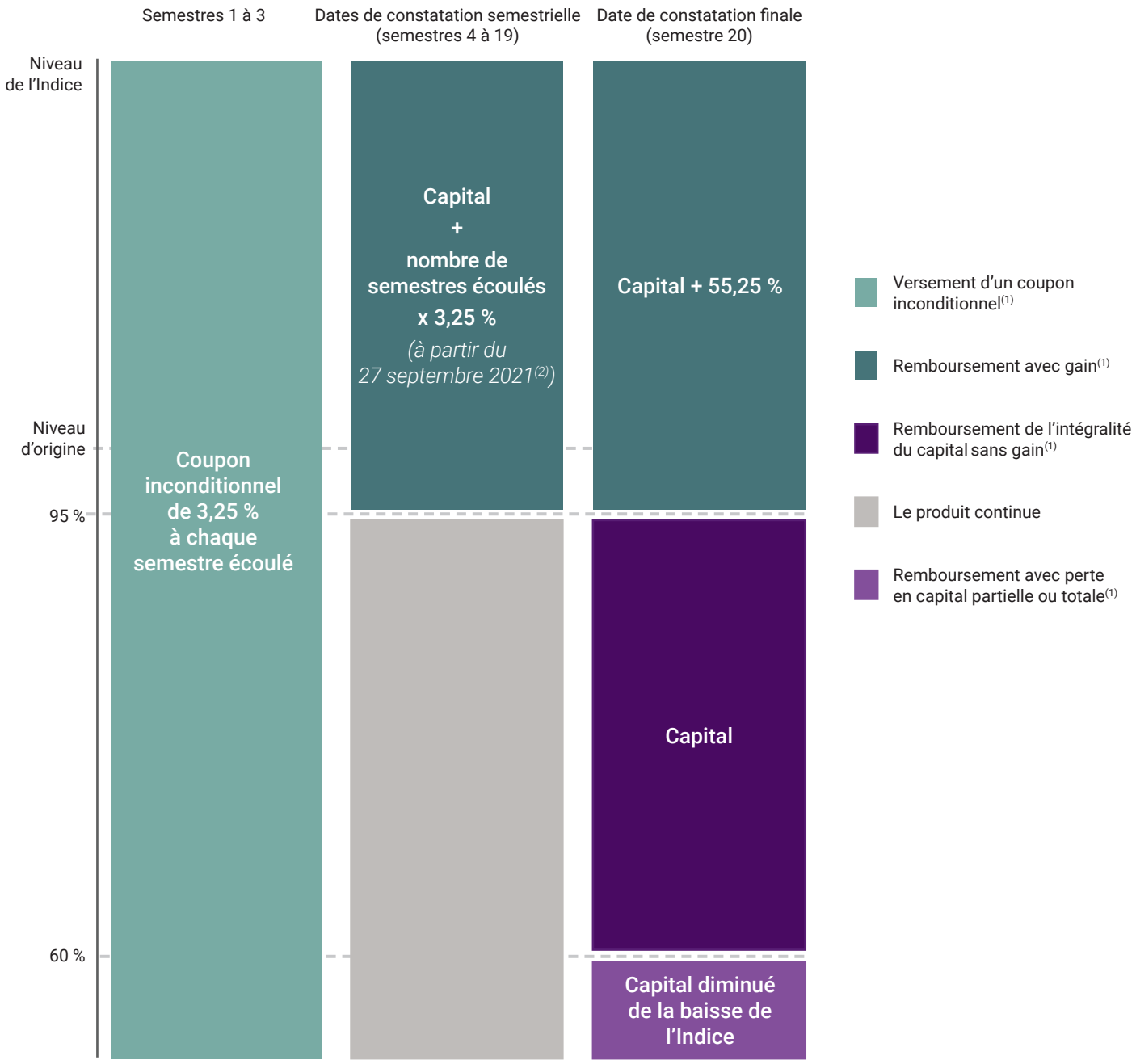

Graphique à caractère uniquement informatif. L'illustration graphique présentée ne constitue pas une prévision de la performance future de vos investissements. Elle a seulement pour but d'illustrer les mécanismes de votre investissement sur la durée de placement.

En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable *a priori*. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
(2) Date correspondant à la fin du 3e semestre.

NATIXIS WEALTH MANAGEMENT BEYOND BANKING

Illustrations du mécanisme de remboursement

Scénario défavorable : niveau final de l'Indice en dessous du seuil de remboursement du capital à l'échéance

- Versements(1) d'un coupon inconditionnel de 3,25 %(3) au titre des 1er, 2e et 3e semestres.
- À chaque date de constatation semestrielle(2), à compter du 28 mars 2022, l'Indice clôture systématiquement en dessous de 95 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la date de constatation finale (le 27 mars 2030), l'Indice clôture en baisse de 55 % par rapport à son niveau d'origine. Cette baisse se situe en dessous du seuil de remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance. En conséquence, **le produit est remboursé(3) à l'échéance avec une perte en capital équivalente à la baisse de l'Indice.**
- **Montant remboursé à l'échéance** : capital investi - 55 % = **45 % du capital(3)**.
  Le TRA brut(4) de l'investissement est de -6,62 % (contre -7,64 % pour l'Indice), le TRA net(5) de l'investissement est de -7,55 %.
- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôture en dessous de 95 % de son niveau d'origine à chaque date de constatation semestrielle, et clôture à la date de constatation finale en baisse de 100 % par rapport à son niveau d'origine, **la perte en capital est totale, et la somme restituée à l'échéance est nulle.**

Scénario intermédiaire : niveau final de l'Indice au-dessus du seuil de remboursement du capital à l'échéance

- Versements(1) d'un coupon inconditionnel de 3,25 % au titre des 1er, 2e et 3e semestres.
- À chaque date de constatation semestrielle(2), à compter du du 28 mars 2022, l'Indice clôture systématiquement en dessous de 95 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la date de constatation finale (le 27 mars 2030), l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau d'origine. Cette baisse se situe au-dessus du seuil de remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance (40 % de baisse maximum) et en dessous du seuil de remboursement avec gain à l'échéance (5 % de baisse maximum). En conséquence, **le produit est intégralement remboursé(3) à l'échéance sans gain supplémentaire.**
- **Montant remboursé à l'échéance : 100 % du capital(3)**.
  Le TRA brut(4) de l'investissement est de 1,02 % (contre -3,49 % pour l'Indice), le TRA net(5) de l'investissement est de 0,01 %.

Scénario favorable : mise en évidence du plafonnement du gain (hausse de l'Indice en fin du 4e semestre)

- Versements(1) d'un coupon inconditionnel de 3,25 % au titre du 1er, 2e et 3e semestre.
- À la 1re date de constatation semestrielle (le 28 mars 2022), l'Indice clôture en nette hausse par rapport à son niveau d'origine (+20). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est déclenché. En conséquence, **le produit est intégralement remboursé(3) avec un gain de 3,25 %(3) au titre du 4e semestre écoulé. Ce remboursement anticipé entraîne la dissolution du produit.** Dans ce scénario, l'investisseur ne profite que partiellement de la hausse de l'Indice (plafonnement du gain).
- **Montant remboursé : 103,25 % du capital(3)**.
  Le TRA brut(4) de l'investissement est de 6,46 %, inférieur à celui de l'Indice, égal à 9,34 %, du fait du plafonnement du gain, le TRA net(5) de l'investissement est de 5,40 %.

(1) Dates de Paiement des coupons inconditionnels : 12 octobre 2020 (1er semestre), 12 avril 2021 (2e semestre) et 11 octobre 2021 (3e semestre).
(2) Voir le détail des dates en page 10.
(3) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
(4) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de rendement annuel brut (hors commission ou frais liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).
(5) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de rendement annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

Illustrations du mécanisme de remboursement

Niveau de l'Indice par rapport à son niveau d'origine
Seuil de perte en capital à l'échéance (60 %)
Coupon inconditionnel
Seuil de remboursement automatique anticipé et seuil de remboursement avec gain à l'échéance (95 %)
Remboursement final

Scénario défavorable

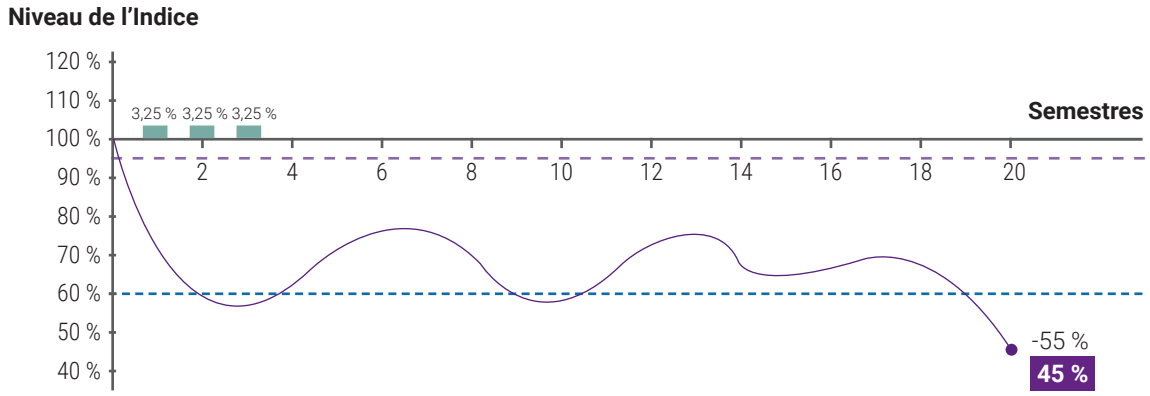

Scénario intermédiaire

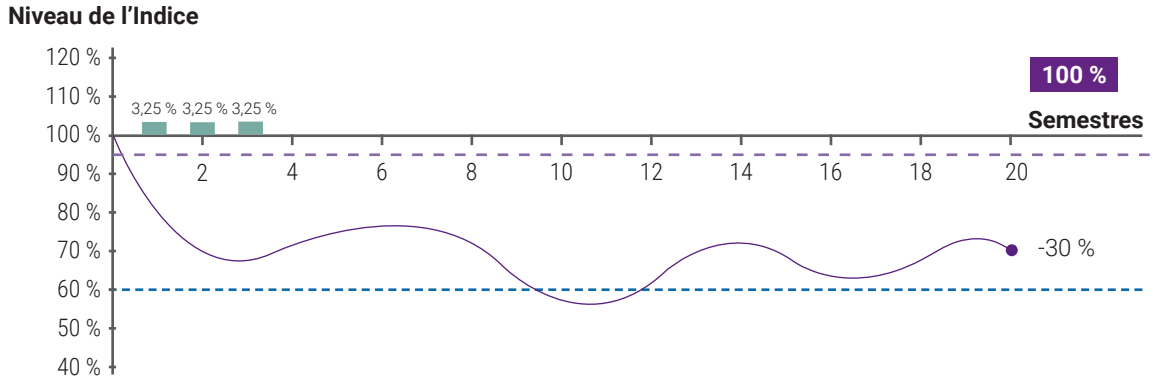

Scénario favorable

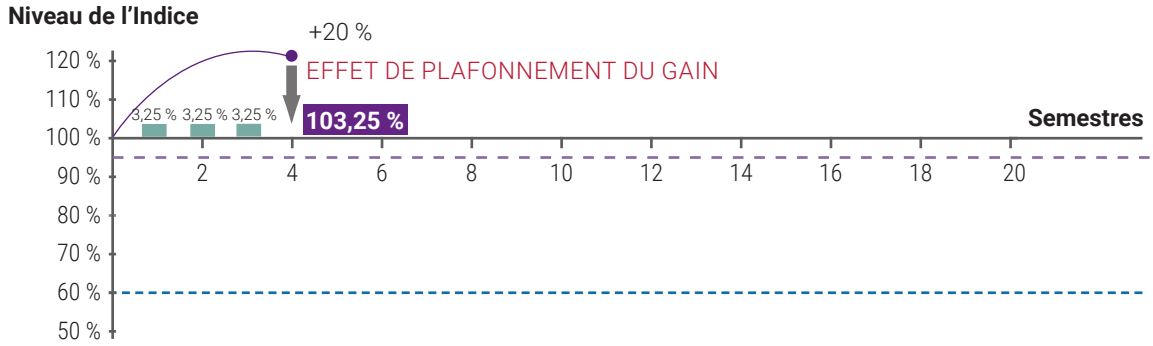

Ces graphiques ont été réalisés à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future du produit. Les données chiffrées de ces graphiques n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit sur la durée de placement. Elles ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'évolution de la valeur de votre investissement pourra s'écarter de ce qui est affiché, à la hausse comme à la baisse.

NATIXIS
WEALTH MANAGEMENT
BEYOND BANKING

L'indice CAC® Large 60 EWER

Présentation de l'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return)

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice de référence, administré par Euronext Paris SA, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).
Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,69 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Évolution historique et simulée de l'indice CAC® Large 60 EWER

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (live.euronext.com/fr/product/indices/FR0012663334-XPAR), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index ; code ISIN : FR0012663334).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs de l'Indice et du titre de créance. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Évolution historique et simulée de l'indice CAC® Large 60 EWER entre le 29 janvier 2010 et le 29 janvier 2020

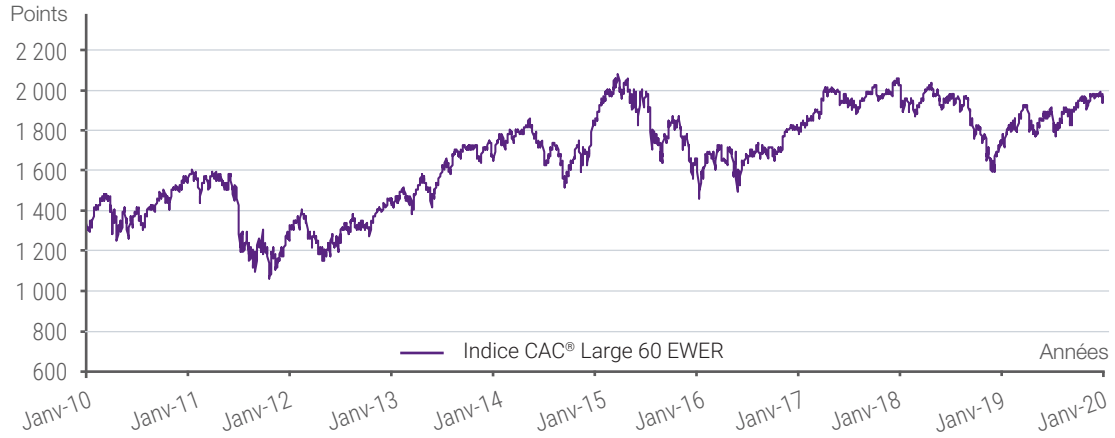

Source : Bloomberg, au 29 janvier 2020

Valeurs présentes dans l'indice CAC® Large 60 EWER

Accor	Danone	L'Oréal	Sodexo
Air Liquide	Dassault Systemes	LVMH	Solvay
Airbus	Edenred	Michelin	STMicroelectronics
Alstom	EDF	Natixis	Suez
Arcelor Mittal	Eiffage	Orange	TechnipFMC
Arkema	Engie	Pernod Ricard	Teleperformance
Atos	EssilorLuxottica	Peugeot	Thales
AXA	Faurecia	Publicis Groupe	Total
BNP Paribas	Gecina	Renault	Ubisoft Entertainment
Bouygues	Getlink	Safran	Unibail-Rodamco-Westfield
Bureau Veritas	Hermès International	Sanofi	Valeo
Cap Gemini	Ingenico Group	Schneider Electric	Veolia
Carrefour	Kering	SCOR	Vinci
Compagnie de Saint-Gobain	Klepierre	SES	Vivendi
Crédit Agricole	Legrand	Société Générale	Worldline SA

Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 20 décembre 2019

NATIXIS
WEALTH MANAGEMENT
BEYOND BANKING

Le réchauffement climatique est une réalité face à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. C'est dans le cadre de cette démarche responsable qu'Opportunité Mars 2020 offre aux investisseurs une opportunité de s'engager en faveur de la transition énergétique au travers d'un nouveau support : le titre de créance vert.

Qu'est-ce qu'un titre de créance vert ?

- Il s'agit d'un titre de créance destiné à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif.
- Il est émis par une institution (entreprise, entité publique, banque,...).
- Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'Émetteur. Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations(1) sur :
  - l'utilisation et la gestion des fonds,
  - le processus de sélection et d'évaluation des projets,
  - le reporting.

Engagements et principes(2) d'Opportunité Mars 2020

Opportunité Mars 2020, émis par Natixis Structured Issuance finance ou refinance des prêts pour des projets d'énergies renouvelables, pour garantir une production d'énergie propre, plus respectueuse de l'environnement.

Critères d'éligibilité
Projets verts éligibles définis par Natixis S.A.(3) incluant des projets d'énergies renouvelables :
- existants, ou futurs
- de conception, de construction; d'exploitation et de maintenance.

Respect des exigences environnementales
Méthodologie de sélection :
- respectant de fortes exigences environnementales
- validée par une agence indépendante de notation environnementale (VigeoEiris).

4 AVANTAGES

Tracabilité des fonds levés
Mécanisme garantissant que les fonds levés permettront de financer uniquement les projets verts. Contrôle externe effectué par un auditeur indépendant de Natixis S.A.(3)

Transparence et intégrité
Publication d'un reporting annuel(4), permettant un suivi transparent sur :
- le type de projets financés;
- l'impact environnemental et social.

Exemples de projets éligibles



PHOTOVOLTAÏQUE
Installation de centrales photovoltaïques ou solaires à concentration



BIOMASSE
Production d'énergie à partir de la matière organique durable



HYDRAULIQUE
Construction de centrales hydroélectriques



EOLIEN
Installation et raccordement de fermes éoliennes à terre ou en mer

(1) Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/
(2) Consulter le document cadre relatif aux obligations vertes de Natixis sur le site https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/
(3) Natixis S.A. est la maison mère de Natixis Structured Issuance
(4) Publication du reporting annuel sur le site de Natixis : https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/

Principales caractéristiques

Code ISIN	FR0013480902
Forme juridique	Titre de créance complexe vert de droit français, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+ /Moody's : A1 / Fitch Ratings: A+ au 18 février 2020). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Prix d'émission et de commercialisation	Le prix d'émission est de 99,91 % de la valeur nominale. Le prix de commercialisation commencera à 99,91 % le 24 février 2020 et progressera au taux annuel de 1 % pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 27 mars 2020.
Date d'émission	24 février 2020
Valeur nominale	1 000 €
Montant de l'émission	40 000 000 €
Minimum de souscription	1 000 €
Éligibilité	Comptes-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
Commercialisation	Du 24 février 2020 (9h00 CET) au 27 mars 2020 (17h00 CET).
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % TTC du montant nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (code ISIN : FR0012663334, code Bloomberg : CLEWE Index), calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
Dates de Paiement des coupons inconditionnels	12/10/2020 ; 12/04/2021 ; 11/10/2021.
Date de constatation d'origine	27 mars 2020 au moment de la clôture.
Dates de constatation semestrielle	28/03/2022 ; 27/09/2022 ; 27/03/2023 ; 27/09/2023; 27/03/2024 ; 27/09/2024 ; 27/03/2025 ; 29/09/2025 ; 27/03/2026 ; 28/09/2026 ; 30/03/2027 ; 27/09/2027 ; 27/03/2028 ; 27/09/2028 ; 27/03/2029 ; 27/09/2029.
Dates de remboursement automatique anticipé	11/04/2022 ; 11/10/2022 ; 11/04/2023 ; 11/10/2023; 10/04/2024 ; 11/10/2024 ; 10/04/2025 ; 13/10/2025 ; 10/04/2026 ; 12/10/2026 ; 13/04/2027 ; 11/10/2027 ; 10/04/2028 ; 11/10/2028 ; 10/04/2029 ; 11/10/2029.
Date de constatation finale	27 mars 2030 au moment de la clôture, en l'absence de remboursement automatique anticipé.
Date d'échéance	10 avril 2030
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.
Publication de valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Double Valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv, sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis. Disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller Natixis Wealth Management.
Marché secondaire	Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les Titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Le cours d'achat des Titres de créance ne sera pas supérieur de 1,00 % au cours de vente de ces Titres de créance.
Cotation	Bourse de Luxembourg

Principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base.
Ces risques sont notamment :

Risque lié au sous-jacent : le montant remboursé dépend de la performance de l'Indice et donc de l'évolution du marché actions français.

Risque découlant de la nature du produit : toute sortie du produit avant l'échéance ou avant une date de remboursement anticipé, selon le cas, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application des mécanismes de remboursement décrits dans la présente brochure. Dans une telle hypothèse, l'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable *a priori* pouvant aller jusqu'à la totalité du capital investi.

Risques de marché : le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'Indice se situe à proximité des seuils de 60 % et de 95 % de son niveau d'origine.

Risque de crédit : l'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : le distributeur, l'agent de calcul et l'Émetteur étant des filiales du même groupe, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Risques liés aux titres de créance vert : bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de ces émissions de titres de créance vert pour financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts tels que définis par le Document-Cadre, il ne peut être exclu qu'ils n'y répondent pas de manière effective aux critères environnementaux, sociaux et de durabilité décrits dans le Document-Cadre et/ou que les produits nets ne seront pas intégralement alloués aux prêts éligibles pendant l'ensemble de la durée des titres de créance vert.

Informations importantes

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e supplément) approuvé le 13 juin 2019 par l'AMF sous le visa n° 19-262 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 20 février 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/app/uploads/2019/06/French-Bonds-Programme_Update-2019_BP-Final-19_262.pdf, equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0013480902) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »). Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Natixis Wealth Management qui distribue le produit Opportunité Mars 2020. **Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.** Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Opportunité Mars 2020 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il convient de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S du U.S Securities Act de 1933 tel que modifié. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Opportunité Mars 2020 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) en contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (sous réserve de l'accord de la compagnie d'assurances). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.
Avertissement Euronext : Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

NATIXIS
WEALTH MANAGEMENT
BEYOND BANKING

Crédit photo : Getty images

Natixis Wealth Management 115, rue Montmartre - CS 21818 - 75080 Paris. Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 129 048 296,30 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 306 063 355. Courtier d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 332.

GROUPE BPCE